Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton de Vaud et le retour des Kosovars

L'Office fédéral des réfugiés (ODR) a communiqué aujourd'hui son plan de rapatriement des ressortissants kosovars qui ne sont pas partis au 31 mai 2000. Dans les quotas de renvoi, attribués à chaque canton, le Canton de Vaud devra effectuer la plus grande part avec 21,5 %, ce qui représente 2'205 personnes. Jusqu'à ce jour, les départs volontaires se sont montés à plus de 2200 pour le canton, ce qui est au-delà de l'attente et montre que le travail de conviction a porté ses fruits.

Le Canton de Vaud est dans une situation particulière car la diaspora kosovare, formée des ex-saisonniers d'ex-Yougoslavie, est importante et a constitué un pôle d'attraction pour les réfugiés de la violence de l'an dernier. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit aujourd'hui de suivre les directives fédérales et d'aider cette population à s'atteler à la reconstruction du pays.

Si les Kosovars ne sont plus menacés dans leur pays, raison pour laquelle le Conseil fédéral leur demande de rentrer, il n'en demeure pas moins que la situation sur place reste très inconfortable. Maisons, eau potable, santé, école, administration sont les domaines où tout est encore à remettre sur pied. La Direction du développement et de la coopération (DDC) s'y emploie et le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat a pu le vérifier sur place en avril dernier.

Le gouvernement vaudois a fait savoir à plusieurs reprises qu'il considérait cette aide sur place comme essentielle et qu'elle était une condition préalable au retour des ressortissants kosovars. La dernière conférence nationale sur l'asile, le 4 mai dernier, a mis en évidence que d'autres cantons, ainsi que la Confédération considéraient ce point comme central.

Parallèlement, le Canton a ouvert, en décembre 99, un Centre d'aides au retour dont la nécessité aujourd'hui n'est plus à démontrer. Ce centre continuera de fonctionner au moins jusqu'à la fin de l'année.

Partant de là, le Conseil d'Etat considère que ces renvois peuvent se réaliser selon les conditions de retour (quotas) fixés par la Confédération. Sur les quelques 3'000 personnes qui doivent encore quitter le canton, un peu moins d'un millier vont bénéficier provisoirement des mesures d'exception fixées par la Confédération pour les personnes vulnérables ou les jeunes en formation.

C'est donc, aujourd'hui, 2'205 personnes qui devront quitter le canton, à raison de 100 à 200 personnes par mois, selon les disponibilités des transports organisés par l'ODR. Le Conseil d'Etat a pris les mesures qui s'imposent pour tenir le calendrier. Le gouvernement est cependant persuadé, à l'instar de ce qui s'est passé dans le canton ces derniers mois, que de nombreux ressortissants accepteront leur départ sans avoir besoin de recourir à la force. Le travail de conviction mené de concert par le Service de la population, celui de la Prévoyance et d'aide sociales et la FAREAS, responsable du Centre d'aides au retour, se poursuit intensivement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mai 2000

Claude Ruey, conseiller d'Etat, chef du DIRE, 021 316.40.62 ou 079 310.84.27